



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Official Languages

Chair:
The Honourable MARIA CHAPUT

Monday, April 24, 2006

Issue No. 1
Organizational meeting and future business

INCLUDING:
THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Expenses of the committee incurred during
the First Session of the Thirty-eighth
Parliament — rule 104)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Langues officielles

Présidente :
L'honorable MARIA CHAPUT

Le lundi 24 avril 2006

Fascicule n° 1
Réunion d'organisation et travaux futurs

Y COMPRIS :
LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(Dépenses du comité encourues au cours de la première
session de la trente-huitième législature —
article 104 du Règlement)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Maria Chaput, *Chair*

The Honourable Andrée Champagne, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Comeau	Losier-Cool
* Hays	Plamondon
(or Fraser)	Robichaud, P.C.
* LeBreton, P.C.	Tardif
(or Comeau)	Trenholme Counsell

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES

Présidente : L'honorable Maria Chaput

Vice-présidente : L'honorable Andrée Champagne, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Comeau	Losier-Cool
* Hays	Plamondon
(ou Fraser)	Robichaud, C.P.
* LeBreton, C.P.	Tardif
(ou Comeau)	Trenholme Counsell

*Membres d'office

(Quorum 4)

MINUTES OF THE COMMITTEE

OTTAWA, Monday April 24, 2006
(1)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4 p.m. in room 256-S of the Centre Block for an organization meeting, pursuant to rule 88 of the Senate.

Members of the committee present: The Honourable Senators Champagne, P.C., Chaput, Comeau, Losier-Cool, Plamondon, Robichaud, P.C., Tardif and Trenholme Counsell (8).

Also present: From the Parliamentary Research Branch of the Library of Parliament: Marie-Ève Hudon.

In attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 88, the clerk of the committee presides over the election of the chair.

It is moved by the Honourable Senator Comeau that the Honourable Senator Chaput be elected chair of this committee.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

It is moved by the Honourable Senator Losier-Cool that the Honourable Senator Champagne, P.C., be elected deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

It is moved by the Honourable Senator Robichaud, P.C.:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and another member of the committee so designated following the customary consultations; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

It is moved by the Honourable Senator Tardif:

That the committee print its proceedings; and

That the chair be authorized to set the number to meet demand.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

It is moved by the Honourable Senator Robichaud, P.C.:

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 24 avril 2006
(1)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 heures, dans la salle 256-S de l'édifice du Centre, pour tenir sa séance d'organisation, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat*.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Comeau, Losier-Cool, Plamondon, Robichaud, C.P., Tardif et Trenholme Counsell (8).

Aussi présente : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, Marie-Ève Hudon.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 88 du Règlement, la greffière du Comité préside à l'élection à la présidence.

Il est proposé par l'honorable sénateur Comeau que l'honorable sénateur Chaput soit présidente de ce comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Losier-Cool que l'honorable sénateur Champagne, C.P., soit vice-présidente de ce comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P. :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le Sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Tardif :

Que le Comité fasse imprimer ses délibérations; et

Que la présidence soit autorisée à fixer la quantité en fonction des besoins.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P. :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un membre du comité du gouvernement et de l'opposition soient présents.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

It is moved by the Honourable Senator Comeau:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

It is moved by the Honourable Senator Losier-Cool:

That the committee ask the Library of Parliament to assign research analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

It is moved by the Honourable Senator Tardif:

That, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, and section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, pursuant to section 34 of the Financial Administration Act, and section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

It is moved by the Honourable Senator Comeau:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

A debate ensued, following which it was agreed that the subcommittee would report back to the committee, as necessary, to keep it informed of those members designated to travel.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

It is moved by the Honourable Senator Losier-Cool:

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Comeau :

Que le Comité adopte l'ébauche du premier rapport portant sur les dépenses encourues au cours de la session précédente, préparé conformément à l'article 104 du Règlement.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Losier-Cool :

Que le Comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au Comité;

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes au besoin, pour aider le Comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le Comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidence, au nom du Comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés, et de projets de rapport.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Tardif :

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Comeau :

Que le Comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du Comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du Comité.

Après débat, il est convenu que le Sous-comité fasse rapport au Comité afin de le tenir au courant de telles désignations, le cas échéant.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Losier-Cool :

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

(1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

(2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee.

A debate ensued, following which it was agreed that the subcommittee report back to the committee, as necessary, on such decisions.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

It is moved by the Honourable Senator Tardif:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable traveling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

It is moved by the Honourable Senator Plamondon:

That the chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

It is moved by the Honourable Senator Comeau:

That documents be distributed to the members and staff of this committee via electronic mail whenever possible.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

The chair advised committee members that regular meetings would be held on Mondays from 4 p.m. to 7 p.m.

It is moved by the Honourable Senator Comeau:

That the staff of senators remain in the room while the committee sits in camera.

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

At 4:29 p.m., the committee suspended its proceedings.

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l’alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998, et

2) considérer qu’un membre du Comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du Comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du Comité.

Après débat, il est convenu que le Sous-comité fasse rapport au Comité afin de le tenir au courant de telles décisions, le cas échéant.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l’honorable sénateur Tardif :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat gouvernant les frais de déplacement des témoins, le Comité puisse rembourser des dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement à un témoin par organisme, après qu’une demande de remboursement ait été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin du même organisme s’il y a circonstances exceptionnelles.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l’honorable sénateur Plamondon :

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de diffuser les délibérations publiques du comité par les médias d’information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé de permettre cette diffusion à sa discrétion.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l’honorable sénateur Comeau :

Que la distribution de documentation aux membres et au personnel du comité se fasse par courrier électronique dans la mesure du possible.

La question, mise aux voix, est adoptée.

La présidente informe les membres que l’horaire prévoit que le comité tient ses séances les lundis, de 16 heures à 19 heures.

Il est proposé par l’honorable sénateur Comeau :

Que le personnel des sénateurs demeure dans la salle pendant que le comité siégera à huis clos.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 16 h 29, le comité suspend ses travaux.

At 4:32 p.m., the committee resumed sitting in camera, pursuant to rule 92(2)(e) of the Senate.

The committee considered future business.

A debate ensued, following which it was agreed that the chair seek to obtain the following order of reference from the Senate:

That the Standing Senate Committee on Official Languages be authorized to study, and report back on in a timely manner, the application of the Official Languages Act, as well as related regulations and directives, by those institutions subject to the act;

That the committee be authorized to examine reports and documents produced by the Minister responsible for Official Languages, by the President of the Treasury Board, by the Minister of Canadian Heritage and by the Commissioner of Official Languages, as well as any other matter relating to official languages in general;

That submissions received and evidence heard during the 38th Parliament be referred to the committee;

That the committee report from time to time to the Senate, but no later than June 30, 2007.

At 5:13 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 16 h 32, le comité reprend ses travaux à huis clos conformément à l'article 92(2)e) du *Règlement du Sénat du Canada*.

Le comité se penche sur ses travaux futurs.

Après débat, il est convenu que la présidente fasse le nécessaire pour obtenir du Sénat l'ordre de renvoi suivant :

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles reçoive la permission d'étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi;

Que le Comité soit aussi autorisé à étudier les rapports et documents produits par le ministre des langues officielles, le président du Conseil du Trésor, le ministre du Patrimoine canadien et le commissaire aux langues officielles, ainsi que toute autre matière concernant les langues officielles en général;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus au cours de la trente-huitième législature soient renvoyés au Comité;

Que le Comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 30 juin 2007.

À 17 h 13, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, April 25 2006

The Standing Senate Committee on Official Languages has the honour to table its

FIRST REPORT

Your Committee, which was authorised by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to rule 104, that the expenses incurred by the Committee during the First Session of the Thirty-eighth Parliament are as follow:

1. With respect to its examination of legislation:

Professional and other services	\$	476.18
Transportation and Communications	\$	0.00
Other expenditures	\$	0.00
Witness expenses	\$	0.00
TOTAL	\$	476.18

2. With respect to its examination of the annual report of the Commissioner of Official Languages:

Professional and other services	\$	772.50
Transportation and Communications	\$	0.00
Other expenditures	\$	0.00
Witness expenses	\$	0.00
TOTAL	\$	772.50

3. With respect to its special study on the operation of the Official Languages Act:

Professional and other services	\$	5,581.91
Transportation and Communications	\$	32,396.96
Other Expenditures	\$	0.00
Witness Expenses	\$	9,190.73
TOTAL	\$	47,169.60

During the session in question, the Committee received 4 orders of reference, held 18 meetings, and received evidence from 66 witnesses. The Committee examined one Bill (S-3) and traveled on a fact-finding mission to Nova Scotia. In total, the Committee produced 6 reports.

Respectfully submitted.

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 25 avril 2006

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses afin d'étudier les mesures législatives et autres questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 104 du Règlement, le relevé suivant des dépenses qu'il a faites à cette fin au cours de la première session de la trente-huitième législature :

1. Relatif à son étude de mesures législatives :

Services professionnels et autres	476,18 \$
Transport et communications	0,00 \$
Autres dépenses	0,00 \$
Dépenses des témoins	0,00 \$
TOTAL	476,18 \$

2. Relatif à son étude du rapport annuel du commissaire aux langues officielles :

Services professionnels et autres	772,50 \$
Transport et communications	0,00 \$
Autres dépenses	0,00 \$
Dépenses des témoins	0,00 \$
TOTAL	772,50 \$

3. Relativement à son étude spéciale de l'application de la Loi sur les langues officielles :

Services professionnels et autres	5 581,91 \$
Transport et communications	32 396,96 \$
Autres dépenses	0,00 \$
Dépenses des témoins	9 190,73 \$
TOTAL	47 169,60 \$

Durant la session en cause, le Comité a reçu 4 ordres de renvoi, tenu 18 réunions et entendu 66 témoins. Il a été saisi d'un projet de loi (S-3) et a mené une mission d'étude en Nouvelle-Écosse. Au total, le Comité a produit 6 rapports.

Respectueusement soumis,

La présidente,

MARIA CHAPUT

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 24, 2006

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4 p.m. to plan committee business.

[*Translation*]

Ms. Gaëtane Lemay, Clerk of the Committee: I see a quorum. Welcome to the Standing Senate Committee on Official Languages' organization meeting. I am Gaëtane Lemay, the clerk of the committee, and it is incumbent upon me to preside over the election of the chair as the first order of business today. I am ready to take your nominations.

Senator Comeau: I move that Senator Maria Chaput be the chair of this committee.

Ms. Lemay: It is moved by the Honourable Senator Comeau that the Honourable Senator Chaput do take the chair of this committee. Are there any other motions? Is it the pleasure of the committee to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Lemay: I invite Senator Chaput to take the chair.

Senator Maria Chaput (Chairman) in the chair.

The Chairman: Honourable senators, thank you for this show of confidence; it is with pride that I assume the chairmanship of the Standing Senate Committee on Official Languages.

We are now going to proceed to the election of the deputy chair.

Senator Losier-Cool: I move that Senator Andrée Champagne be elected deputy chair of this committee.

The Chairman: Is Senator Champagne willing to accept this nomination?

Senator Champagne: It would be an honour.

The Chairman: Is it pleasure of the committee to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Let us now turn to item 3 on the agenda, the Subcommittee on Agenda and Procedure. The Subcommittee on Agenda and Procedure has to be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation. The subcommittee must be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

Senator Losier-Cool: Does that mean that we have to appoint a third person now?

The Chairman: Not at the moment, no. We are authorizing that the committee be struck, and subsequently, pursuant to the regulations, we will designate a third member.

Senator Robichaud: The motion authorizes the committee to hold consultations on the matter. Let us move the motion.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 24 avril 2006

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 heures pour organiser les activités du comité.

[*Français*]

Mme Gaëtane Lemay, greffière du comité : Je constate qu'il y a quorum. Bienvenue à la réunion d'organisation du Comité sénatorial permanent des langues officielles. Je suis Gaëtane Lemay, la greffière affectée à ce comité et il est de mon premier devoir aujourd'hui de procéder à l'élection à la présidence de ce comité. Je suis prête à recevoir vos mises en candidature.

Le sénateur Comeau : Je propose de nommer le sénateur Maria Chaput à la présidence du comité.

Mme Lemay : Le sénateur Comeau propose que le sénateur Chaput soit présidente du comité. Y a-t-il d'autres motions? Plaît-il au comité d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

Mme Lemay : J'invite maintenant le sénateur Chaput à bien vouloir prendre le fauteuil.

Le sénateur Maria Chaput (présidente) occupe le fauteuil.

La présidente : Honorables sénateurs, je vous remercie de la confiance que vous me faites et c'est avec fierté que j'assume la présidence du Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Nous allons maintenant passer à l'élection du vice-président.

Le sénateur Losier-Cool : Je propose que le sénateur Andrée Champagne soit élue vice-présidente du comité.

La présidente : Est-ce que le sénateur Champagne accepte?

Le sénateur Champagne : Je suis honorée.

La présidente : Plaît-il au comité d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous sommes au point 3 de l'ordre du jour qui concerne le Sous-comité du programme et de la procédure, qui doit être composé d'un président, d'un vice-président et d'un autre membre du comité désignés après les consultations d'usage. Le sous-comité doit être autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

Le sénateur Losier-Cool : Cela veut dire qu'on nomme l'autre membre maintenant?

La présidente : Présentement, non. On autorise la composition du comité et d'après les règles, nous pouvons désigner une troisième personne.

Le sénateur Robichaud : On autoriserait le comité à faire des consultations. On fait la proposition.

The Chairman: Very well. Is the motion carried?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion is carried.

Item 4 concerns printing committee proceedings and reads as follows: that the committee prints its proceedings; and that the chair be authorized to set the number to meet demand.

Senator Tardif: I move the motion.

Senator Robichaud: As I am a new member of this committee, I would like to know how many copies have been printed in the past.

Ms. Lemay: It depended on the number of witnesses that the committee heard. It tended to range from 100 to 250 copies.

The Chairman: Does that answer your question? Are there any further questions? Are you in favour of the motion?

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: The fifth item provides authorization to hold meetings when a quorum is not present. I should point out that these are all motions that have been adopted in the past; there is nothing new here. These are the standard motions for an organization meeting. The motion states the following:

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

Senator Champagne: If I understand it correctly, this motion is for those instances when witnesses have come to Ottawa from somewhere or other, but for some reason we do not have quorum. It would allow us to hear the witnesses so that they would not have to come back. I realize that it would not be standard practice, but it makes sense to have such a provision when the situation arises.

The Chairman: Yes, that is exactly why we are seeking approval to do so. May I have a motion?

Senator Robichaud: I so move.

The Chairman: Discussion? Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: The sixth item deals with the financial report.

Ms. Lemay: You will be provided with copies.

Senator Robichaud: It is for the last session, is it not?

The Chairman: Exactly, it is for the last session.

Senator Robichaud: I move the motion.

The Chairman: Would you like the clerk to explain the expenditures?

La présidente : Très bien. La proposition est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : La proposition est adoptée.

Le point 4 concerne l'impression des délibérations du comité, c'est-à-dire que le comité fasse imprimer ses délibérations et que la présidence soit autorisée à fixer la quantité en fonction des besoins.

Le sénateur Tardif : J'en fais la proposition.

Le sénateur Robichaud : Étant nouveau à ce comité, j'aimerais savoir combien de copies on demandait dans le passé.

Mme Lemay : Cela dépendait du nombre de témoins entendus. Cela pouvait varier entre 100 et 250 copies.

La présidente : Est-ce que cela répond à votre question? Est-ce qu'il y a d'autres questions? Êtes-vous en faveur de la proposition?

Des voix : Oui.

La présidente : Le cinquième point porte sur l'autorisation de tenir des réunions en l'absence de quorum. J'aimerais mentionner que toutes ces propositions reviennent et qu'il n'y a rien de nouveau dans le document. Ces propositions sont les mêmes lorsqu'on tient une réunion d'organisation du comité. Cette motion propose :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un membre du Comité du gouvernement et de l'opposition soient présents.

Le sénateur Champagne : Si je comprends bien, c'est dans le cas où des témoins viennent de je ne sais où et que pour une raison ou pour une autre, il y a absence de quorum. Il serait possible de quand même les entendre afin qu'ils n'aient pas à revenir. Je comprends que ce ne serait pas pratique régulière, mais que si, occasionnellement, ce genre de chose se produisait, il serait sage d'agir comme cela.

La présidente : Oui en effet, c'est la raison pour laquelle nous demandons cette autorisation. Puis-je avoir une motion?

Le sénateur Robichaud : J'en fais la proposition.

La présidente : Y a-t-il des commentaires? La motion est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La présidente : Le sixième point traite du rapport financier.

Mme Lemay : On va le distribuer.

Le sénateur Robichaud : C'est pour la dernière session, n'est-ce pas?

La présidente : C'est pour la dernière session, effectivement.

Le sénateur Robichaud : J'en fais la proposition.

La présidente : Voulez-vous que la greffière explique les dépenses?

Senator Comeau: I move the motion.

The Chairman: Are there any questions? Is everybody in favour of adopting the financial report?

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: The next motion concerns research staff. It is moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, [...];

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

Senator Losier-Cool: I move the motion.

The Chairman: Are there any questions? Is everybody in favour of the motion?

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: The eighth item on the agenda concerns the authority to commit funds and certify accounts. The motion reads as follows:

That, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, and section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

I am going to ask the clerk to explain this motion because, as I recall, it has not always been interpreted the same way in the past. What is meant by "...conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee?"

Ms. Lemay: Any one of the three incumbents, in other words, the chairman, the deputy chairman, and the clerk, is authorized to sign contracts and pay bills on behalf of the committee. One signature suffices, all three are not required. It goes without saying, however, that no contract is ever awarded without the approval of, at least, the Subcommittee on Agenda and Procedure. It is just to facilitate paying bills.

The Chairman: The motion goes on to state:

That, pursuant to section 34 of the Financial Administration Act, and section 8 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee.

Senator Tardif: I move the motion.

Le sénateur Comeau : J'en fais la proposition.

La présidente : Y a-t-il des questions? Tous sont en faveur du rapport financier?

Des voix : Oui.

La présidente : La motion suivante concerne le personnel le recherche. Il est proposé :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au Comité;

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, [...];

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le Comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidence, au nom du Comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés, et de projets de rapport.

Le sénateur Losier-Cool : J'en fais la proposition.

La présidente : Est-ce qu'il y a des questions? Êtes-vous tous d'accord?

Des voix : Oui.

La présidente : Le huitième point à l'ordre du jour porte sur l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer. Cette motion propose :

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'article 7, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et à la greffière du comité; et

Je demanderais à la greffière d'expliquer la motion parce que je me souviens que les années précédentes ce n'était pas nécessairement compris de la même façon. Que veut-on dire par « ...conférée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et à la greffière »?

Mme Lemay : Chaque titulaire de ces trois fonctions, soit la présidence, la vice-présidence et le greffier, est autorisé à signer les contrats au nom du comité et à payer les factures au nom du comité. On n'a pas besoin des trois signatures, une seule suffit. Mais bien entendu, aucun contrat n'est accordé sans qu'au moins le Sous-comité du programme et de la procédure en ait pris la décision. C'est pour faciliter le paiement des factures.

La présidente : Ensuite, la motion propose :

Que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'article 8 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et à la greffière.

Le sénateur Tardif : J'en fais la proposition.

The Chairman: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: Item nine concerns travel. The motion reads as follows:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

Would somebody move the motion?

Senator Comeau: I so move.

Senator Robichaud: Madam Chairman, if the Subcommittee on Agenda and Procedure makes such a decision, a report explaining who travelled and where they went ought to be tabled. Not all committees produce such a report. Do you follow me?

The Chairman: No, not really. Could you provide further explanation?

Senator Robichaud: If, for example, the Subcommittee on Agenda and Procedure were to designate Senator Comeau to represent the official languages committee at an SNA meeting in France, or elsewhere, I would suggest that a report be tabled. This would ensure that the committee was aware that one or more members had travelled on assignment to represent the committee.

The Chairman: I think that is what we have always done in the official languages committee.

Ms. Lemay: Informally, yes.

The Chairman: Would you like it to be done in a more formal fashion?

Senator Robichaud: Yes, I would.

Ms. Lemay: Do you want to amend the motion?

Senator Robichaud: No, as long as we have an understanding, there is no need to amend the motion.

The Chairman: I have no problem with Senator Robichaud's proposal. We can ensure that it is done on a more formal basis, without necessarily having to amend the motion.

Senator Plamondon: But if it is not set down in black and white, it will always be open to debate.

Ms. Lemay: It could be recorded in the minutes of proceedings for the meeting.

The Chairman: Would recording it in the relevant minutes of proceedings suffice, Senator Plamondon?

Senator Plamondon: Yes.

The Chairman: Are there any further questions on this item? Would you also be happy with it being included in the minutes of proceedings, Senator Robichaud?

Senator Robichaud: Yes.

La présidente : Êtes-vous tous en faveur?

Des voix : Oui.

La présidente : Le neuvième point porte sur les voyages. On propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du Comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

Est-ce que quelqu'un propose la motion?

Le sénateur Comeau : Je propose la motion.

Le sénateur Robichaud : Madame la présidente, si le Sous-comité du programme et de la procédure prend une telle décision, qu'un rapport soit déposé, à savoir qui s'est déplacé et à quel endroit car cela ne se fait pas dans tous les comités. Comprenez-vous?

La présidente : Non, pas vraiment. Pouvez-vous vous expliquer davantage?

Le sénateur Robichaud : Par exemple, si le Sous-comité du programme et de la procédure propose que le sénateur Comeau aille représenter le Comité des langues officielles à une réunion de la SNA en France ou ailleurs, je suggère qu'on en fasse rapport afin que le comité soit au courant qu'un ou plusieurs membres se sont déplacés pour représenter le comité.

La présidente : Je crois que cela s'est toujours fait au Comité des langues officielles.

Mme Lemay : Informellement, oui.

La présidente : Voulez-vous que cela se fasse de façon plus formelle?

Le sénateur Robichaud : J'aimerais que ce soit de façon formelle, oui.

Mme Lemay : Voulez-vous amender la motion?

Le sénateur Robichaud : Non, je ne veux pas amender la motion mais pourvu qu'on se comprenne.

La présidente : Je n'ai pas de problème avec la proposition du sénateur Robichaud. Je crois qu'il est possible de le faire de façon plus formelle sans nécessairement amender la motion.

Le sénateur Plamondon : Mais si ce n'est pas écrit nulle part, ce sera toujours à rediscuter.

Mme Lemay : On peut le porter au procès-verbal de la réunion.

La présidente : Est-ce que c'est suffisant pour vous, sénateur Plamondon, qu'on le porte au procès-verbal de la réunion?

Le sénateur Plamondon : Oui.

La présidente : Y a-t-il d'autres questions par rapport ce point? Vous aussi, sénateur Robichaud, cela vous convient qu'on le porte au procès-verbal?

Le sénateur Robichaud : Oui.

The Chairman: Is everybody in favour of Item number 9?

Honourable Senators: Yes.

The Chairman: Item 10 concerns the designation of members travelling on committee business. The motion reads as follows:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

(1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

(2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee.

Senator Losier-Cool: Is this for official business?

The Chairman: Yes, for official business. Does somebody want to move the motion?

Senator Losier-Cool: I so move.

Senator Robichaud: Could we also ensure that such activity be recorded in the minutes of proceedings?

The Chairman: Yes, absolutely.

Senator Robichaud: I just want to make sure that we are kept up to speed with what is happening.

The Chairman: I seem to recall that last year requests were first brought to the attention of the committee. Am I right?

Ms. Lemay: But we do not always have enough time to do so.

The Chairman: But you would be happy as long as it was recorded in the minutes of proceedings?

Senator Robichaud: That would be fine.

The Chairman: You too, senator? Are you in favour of motion number 10?

Senator Robichaud: It is fine by me.

The Chairman: Carried. We are now at travelling and living expenses of witnesses.

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

Is anybody willing to move the motion?

Senator Tardif: I move the motion.

La présidente : Êtes-vous tous en faveur avec le neuvième point?

Des voix : Oui.

La présidente : Le dixième point concerne la désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité. La motion propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

1) déterminer si un membre du comité remplit un «engagement officiel» au sens de l’alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et

2) considérer qu’un membre du Comité rempli un «engagement officiel» si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du Comité, ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du Comité.

Le sénateur Losier-Cool : Est-ce que c’est un engagement officiel?

La présidente : Oui, c’est un engagement officiel. Quelqu’un veut-il proposer la motion?

Le sénateur Losier-Cool : Je propose la motion.

Le sénateur Robichaud : Pourrait-on aussi s’assurer que ce soit porté au procès-verbal?

La présidente : Oui, absolument.

Le sénateur Robichaud : C’est juste pour tenir compte de ce qui se passe.

La présidente : Je pense que l’année passée la demande se faisait au préalable au comité. N’est-ce pas?

Mme Lemay : Mais on n’a pas toujours le temps.

La présidente : Mais si c’est porté au procès-verbal, c’est suffisant?

Le sénateur Robichaud : Pas de problème.

La présidente : Vous aussi, sénateur? Est-ce que vous êtes d’accord avec la proposition numéro 10?

Le sénateur Robichaud : C’est beau.

La présidente : Adopté. Nous en sommes aux frais de déplacement des témoins.

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat gouvernant les frais de déplacement des témoins, le Comité peut rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement à un témoin par organisme, après qu’une demande de remboursement ait été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin du même organisme, s’il y a circonstances exceptionnelles.

Est-ce que j’ai quelqu’un pour proposer?

Le sénateur Tardif : Je propose la motion.

Senator Plamondon: I have a question. In other committees, I have seen cases of witnesses travelling a long way, from Vancouver, for example, and only being given five minutes to speak before being cut off and rescheduled. It is all very well to pay their expenses, but in such cases, the expenses have to be paid for a second time, provided they accept to come again in order to have a true opportunity to provide testimony. Putting witnesses at the end of the list is a good way of eliminating them. We do not get to hear their testimony. It undermines the quality of debate in committee.

Senator Robichaud: I do not understand —

Senator Plamondon: Let us say, for example, that the last group of witnesses to appear before the committee comes from Vancouver. They will be given 10 minutes before the committee, and their expenses will be covered. However, if there is not enough time for them to provide their testimony, the committee would have to request that they come back to Ottawa again so that they can be heard, and we would have to pay their expenses a second time.

Senator Robichaud: I think that, first of all, we should make an effort to hear from them, if we invited them.

Senator Plamondon: That is the first thing to do, I agree with you. But in this case, because we are talking about travelling expenses, perhaps we could consider paying for a second visit, if a witness did not get the opportunity to be heard.

Senator Comeau: That is a given. I would tend to agree with Senator Robichaud.

Senator Plamondon: Where is that written down?

Senator Comeau: It is a bit different, but when you have witnesses from British Columbia whose expenses you are covering, and you are hearing from them last, whereas your first witnesses are from Ottawa or Toronto, you would seriously need to reconsider your planning. Witnesses from British Columbia simply should not be called to appear last. There is a chance they may not get the opportunity to appear at all. That would certainly raise some concerns. For the time being, there is nothing prohibiting witnesses from appearing twice.

Senator Plamondon: I raised the matter because it happened last year in another committee. We had witnesses from British Columbia who told me they were unhappy because they were only given seven to eight minutes and had not had enough time to testify.

The Chairman: Your point is well taken, and, Senator Comeau, you are absolutely right, this type of thing should not occur. Thank you. Is that okay?

Senator Plamondon: Yes.

The Chairman: That was item number 11 on traveling expenses. Was it carried?

Senator Comeau: Yes.

Le sénateur Plamondon : J'aurais une question là-dessus. J'ai déjà vu, dans un autre comité, des témoins qui venaient de loin, de Vancouver, par exemple, et qui n'ont eu que cinq minutes pour témoigner, et qu'après cela, on les a déplacés. On peut payer leurs dépenses, mais il faudrait les payer une deuxième fois et même les solliciter à nouveau pour qu'ils puissent vraiment venir témoigner. On peut éliminer facilement des témoins en les faisant passer à la dernière minute et on n'a pas leur témoignage. Cela n'enrichit pas la réflexion du comité.

Le sénateur Robichaud : Je ne comprends pas...

Le sénateur Plamondon : Si, par exemple, le dernier groupe de témoins à passer vient de Vancouver et passe dix minutes en comité, on va payer leurs dépenses. Mais s'ils n'ont pas eu le temps de témoigner, il faudrait les solliciter à nouveau et payer une deuxième fois les dépenses pour qu'on puisse au moins les entendre.

Le sénateur Robichaud : Je pense que, dans un premier temps, on devrait faire un effort pour les entendre, si on les a invités.

Le sénateur Plamondon : C'est la première chose à faire, je suis d'accord avec vous. Mais dans ce cas, vu qu'on est en train de parler de frais de déplacement, il faudrait peut-être penser que les frais de déplacement pourraient être payés une deuxième fois, si le témoin n'a pas eu la chance de se faire entendre.

Le sénateur Comeau : C'est sous-entendu. Moi, je suis un peu d'accord avec le sénateur Robichaud.

Le sénateur Plamondon : À quel endroit est-ce écrit?

Le sénateur Comeau : C'est un peu différent, mais si on a des témoins qui viennent de la Colombie-Britannique, que l'on paie leurs dépenses, et qu'on les entende en dernier lieu, et que nos premiers témoins viennent d'Ottawa ou de Toronto, on va certainement réexaminer la planification. Cela ne devrait pas arriver que des témoins de Colombie-Britannique soient placés pour témoigner en dernier lieu. Ils courent le risque de ne pas pouvoir comparaître. Il y aura certainement des questions posées à ce moment. Pour le moment, rien n'empêche qu'un témoin vienne une deuxième fois.

Le sénateur Plamondon : Je soulevais la question parce que c'est arrivé l'année dernière dans un autre comité où des gens venant de la Colombie-Britannique m'ont fait part de leur mécontentement parce qu'ils n'avaient eu que sept à huit minutes et ils n'avaient pas eu le temps de témoigner.

La présidente : Je pense que votre point est retenu et, sénateur Comeau, vous avez entièrement raison, ces choses ne devraient pas arriver. Je vous remercie. Cela va?

Le sénateur Plamondon : Oui.

La présidente : C'était le point n° 11 sur les frais de déplacement. Est-ce qu'il a été adopté?

Le sénateur Comeau : Oui.

The Chairman: Item 12, electronic media coverage of public meetings.

That the chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

Would someone like to move the motion?

Senator Plamondon: I will.

The Chairman: Senator Plamondon. Do you have any questions of clarification?

Senator Losier-Cool: How much of a priority is the Standing Committee on Official Languages when it comes to CPAC? I do not believe they can broadcast every committee meeting.

Ms. Lemay: Committees are not assigned a level of priority. Requests are made to the broadcasting team. It should be noted that there are four rooms which are properly equipped for broadcasting. This is not one of them. It does not mean that we could not be broadcast. It does mean that if we make a request and it is granted, we would have to go to another room. When there is a conflict between two committees that are sitting at the same time and both want broadcasting out of the same room, the decision is made by the whips. What do they base their decision on? Most often, on the witnesses which will be appearing before the committees.

Obviously the Governor of the Bank of Canada will go ahead of the President of the Fédération des communautés francophones et acadienne. That is how they do things. Perhaps, Senator Losier-Cool, you are under the impression that the Standing Committee on Official Languages is not a priority at all? The fact that the committee was not broadcast at all during the last session has nothing to do with matters of priority. The committee had never adopted this resolution and no member had ever expressed a desire to do so.

Senator Losier-Cool: When other committees hear from ministers they request broadcasting. Perhaps the minister would take precedence over the Governor of the Bank of Canada. Perhaps not before the President of the FCFA. I think that when it comes to ministers or the commissioner, we have to make the request and make sure we have a room that is properly equipped for broadcasting.

Senator Plamondon: Perhaps the subject matter will be hot enough to be of interest to the media, what do you say?

Senator Robichaud: Does the media not have a standing invitation to meetings?

Ms. Lemay: They are public.

La présidente : Point 12, diffusion des délibérations publiques par médias électronique.

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de diffuser les délibérations publiques du comité par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrétion.

Est-ce que j'ai quelqu'un pour proposer la motion?

Le sénateur Plamondon : Je propose la motion.

La présidente : Sénateur Plamondon. Avez-vous des questions de clarification?

Le sénateur Losier-Cool : Quelle priorité accorde-t-on au Comité permanent des langues officielles quant à CPAC? Je pense qu'ils ne peuvent pas diffuser tous les comités chaque fois qu'ils se rencontrent.

Mme Lemay : Il n'y a pas de priorité par comité. On présente les demandes à l'équipe de télédiffusion. Il faut savoir qu'il y a quatre salles qui ont l'équipement nécessaire pour faire la télédiffusion. Celle-ci n'en est pas une. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas obtenir la télédiffusion. Cela veut dire que si on la demande et qu'elle nous est accordée, il faudra changer de salle pour cette réunion. Les seuls cas où il faut décider en priorité, c'est lorsqu'il y a un conflit, deux comités qui, en même temps, désirent la télédiffusion dans une même salle, auquel cas, ce sont les whips qui tranchent. Et sur quoi se basent les whips pour trancher? La plupart du temps, sur les témoins qui seront entendus par les comités.

C'est certain que le gouverneur de la Banque du Canada va passer avant le président de la Fédération des communautés francophones et acadienne. Pour eux, c'est comme cela. Et peut-être êtes-vous sous l'impression, sénateur Losier-Cool, que le Comité permanent des langues officielles n'avait aucune priorité? Le fait que le comité n'ait pas été diffusé du tout lors de la dernière session n'a rien à faire avec la question de priorité. Le comité n'avait jamais adopté cette résolution et aucun membre n'en a manifesté le désir.

Le sénateur Losier-Cool : Dans d'autres comités, lorsqu'on reçoit un ministre, on demande la télédiffusion. Peut-être même que le ministre passerait avant le président de la banque. Peut-être pas avant le président de la FCFA. Je crois que dans le cas des ministres ou de la commissaire, il faut faire la demande et s'assurer qu'on a une salle équipée en conséquence.

Le sénateur Plamondon : Peut-être que le sujet de discussion serait assez chaud pour justifier que les médias s'y intéressent, non?

Le sénateur Robichaud : Les médias sont toujours invités aux réunions, n'est-ce pas?

Mme Lemay : C'est public.

Senator Losier-Cool: The media, yes, but in this case we are talking about CPAC, and getting a room. Even though there is no order of priority, some committees consider themselves to be a priority. That is what I meant to say. So, if we are to hear from ministers, or the commissioner, we have to make sure we file a request quickly. I made my point.

Senator Robichaud: I support —

The Chairman: Your point is clear and has been duly noted; so are you moving the motion, Senator Robichaud?

Ms. Lemay: I think it was Senator Plamondon.

The Chairman: Senator Plamondon had moved it. Very well. So, do you all agree to the broadcasting of committee proceedings?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Item number 13, use of electronic mail.

That documents be distributed to the members and staff of this committee via electronic mail whenever possible.

Who would like to move this motion?

Senator Comeau: I will.

The Chairman: Do you have any concerns? No? You agree to item 13? Carried.

Item number 14 is for your information. Time slot for regular meetings.

Our committee will be sitting in room 256-E, Centre Block, and we have the same time slot as in previous years, on Mondays, from 4 p.m. to 7 p.m.

Senator Comeau: Every alternate Monday?

Ms. Lemay: The schedule does not mention that. According to the schedule, it is every Monday.

Senator Comeau: Every Monday.

The Chairman: Do you have a preference, or would you rather discuss future business? Perhaps at some point we will have to hold meetings every Monday because we will be unable to sit on the Monday of a long weekend. Do you want to settle this issue straightaway or set it aside? Very well, we can discuss it another time.

Senator Robichaud: Could we, if necessary, start the meeting at 5 p.m. rather than 4 p.m., or are we not able to do that?

Ms. Lemay: No, a meeting that starts at 5 p.m. would be within our time slot.

The Chairman: All right. That takes us to Item number 15.

Senator Robichaud: With respect to witnesses appearing via video conference, because they have mobility issues, should we discuss that now so that the committee may be authorized to do that?

Le sénateur Losier-Cool : Les médias, mais ici, on parle de CPAC, et d'avoir une salle. Même s'il n'y a pas de priorité, il y a des comités qui se croient prioritaires. C'est ça que je voulais vous dire. Alors, si on reçoit des ministres, ou la commissaire, il faut s'assurer de faire une demande assez rapidement. Mon message est passé.

Le sénateur Robichaud : J'appuie...

La présidente : Le message est clair et c'est noté. Alors vous le proposez, sénateur Robichaud?

Mme Lemay : Je pense que c'est le sénateur Plamondon.

La présidente : Le sénateur Plamondon avait proposé. Très bien. Alors, êtes-vous tous d'accord pour la télédiffusion des délibérations?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

Point 13, utilisation du courrier électronique.

Que la distribution de documentation aux membres et au personnel du comité se fasse par courrier électronique dans la mesure du possible.

Est-ce que j'ai quelqu'un pour proposer?

Le sénateur Comeau : Je propose la motion.

La présidente : Est-ce qu'il y a des préoccupations? Non? Vous êtes d'accord avec le point 13? Adopté.

Point 14, c'est un point d'information. Horaire des séances régulières.

Notre comité siégera à la pièce 256-E, Édifice du Centre, et nous avons le même créneau que par les années passées, lundi, 16 heures à 19 heures.

Le sénateur Comeau : Tous les deux lundis?

Mme Lemay : La grille horaire ne mentionne pas cela. D'après la grille horaire, c'est à tous les lundis.

Le sénateur Comeau : Tous les lundis.

La présidente : Avez-vous une préférence ou désirez-vous plutôt parler des travaux futurs? Peut-être qu'à un moment donné nous aurons besoin de tenir des réunions tous les lundis parce que nous ne pourrions pas siéger lors de fins de semaine de trois jours. Voulez-vous régler cette question immédiatement ou la laisser en suspens? Très bien, la question reste ouverte.

Le sénateur Robichaud : Pourrions-nous, s'il y avait lieu, reporter la réunion à 17 heures plutôt qu'à 16 heures ou sommes-nous limités de ce point de vue?

Mme Lemay : Non, une réunion qui se tiendrait à 17 heures se trouverait à l'intérieur de notre créneau.

La présidente : D'accord. Cela nous amène au point 15.

Le sénateur Robichaud : En ce qui concerne la comparution de témoins par vidéoconférence dans le cas de personnes qui ont des difficultés à se déplacer, devons-nous en discuter maintenant afin d'en autoriser le comité?

Ms. Lemay: It is not necessary, because witnesses who appear via video conference are considered physically present. Video conferencing can be authorized at any time.

Senator Robichaud: Does that still involve costs?

Ms. Lemay: Less so than covering travelling expenses.

Senator Robichaud: Very well, thank you.

The Chairman: If you have no further comments, we will move to the following item on our agenda: committee business. To do so, we must meet in camera.

Senator Robichaud: In the present case, what exactly does “in camera” mean?

Ms. Lemay: We would stop the public broadcast of our proceedings, but that is not mandatory. Reporters may also leave when we meet in camera. If you do not object to the discussion being held in public, the committee may continue in that way.

Senator Robichaud: Can the support staff stay?

Ms. Lemay: The committee may adopt a motion to that effect.

The Chairman: Would you like to do that, or would you like us to meet in camera right away, as defined by the clerk?

Senator Comeau: If we were to continue in camera, we can then decide who can stay.

Ms. Lemay: You could adopt a motion right away to authorize senators’ staff to stay in the room despite the meeting being in camera, and then we could suspend proceedings for one minute, to go from full broadcast to partial broadcast mode.

Senator Comeau: I am ready to move that staff remain in the room.

The Chairman: All right. Are all in favour?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We will suspend proceedings for one minute and resume sitting in camera.

The committee continued in camera without reporting.

Mme Lemay : Ce n’est pas nécessaire parce que le témoin qui comparait par vidéoconférence est considéré comme étant présent physiquement. La vidéoconférence peut donc être autorisée n’importe quand.

Le sénateur Robichaud : Cela nécessite des frais quand même?

Mme Lemay : Ces frais sont cependant moins élevés que les frais de déplacement.

Le sénateur Robichaud : Très bien, merci.

La présidente : Si vous n’avez pas d’autres commentaires, nous passerons au point suivant : Travaux du comité. Pour ce faire, nous devons passer à huis clos.

Le sénateur Robichaud : Dans le cas qui nous occupe, « huis clos » veut dire quoi au juste?

Mme Lemay : Arrêt de la diffusion publique du contenu de nos délibérations, mais ce n’est pas obligatoire. Les sténographes peuvent quitter également lorsque nous passons à huis clos. Si vous n’avez pas d’objection à ce que la discussion se tienne en public, le comité peut poursuivre ses audiences en public.

Le sénateur Robichaud : Le personnel de soutien peut-il demeurer?

Mme Lemay : Le comité peut adopter une motion à cet effet.

La présidente : Voulez-vous adopter une motion à cet effet ou voulez-vous que nous passions tout de suite à huis clos tel que l’a défini la greffière?

Le sénateur Comeau : Si nous poursuivons à huis clos, nous pourrions déterminer par la suite qui devra rester.

Mme Lemay : Vous pourriez adopter la motion dès maintenant pour autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la salle malgré le huis clos et ensuite nous pourrions suspendre une minute, le temps de passer du mode diffusion totale à diffusion restreinte.

Le sénateur Comeau : Je suis prêt à proposer que les assistants demeurent dans la salle.

La présidente : Très bien. Tout le monde est d’accord?

Des voix : D’accord.

La présidente : Nous suspendons pour une minute et reprendrons la séance à huis clos.

La séance se poursuit à huis clos sans transcription.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5